

Testament d'une veuve : legs à ses enfants et à d'autres personnes

Je soussignée, [nom], de [adresse], dans le comté de [comté], province d'Ontario, veuve de [nom], déclare que le présent acte est mon testament, expression de mes dernières volontés, et je révoque expressément tout testament ou codicille que j'ai pu faire auparavant.

1. Je nomme mon fils, [nom], de [adresse], en Ontario, unique fiduciaire de mon testament; s'il ne pouvait pas ou ne voulait pas assumer ces tâches, je nomme alors mon fils, [nom], de [adresse], en Ontario, fiduciaire suppléant.
2. Je lègue en fiducie à mon fiduciaire tous les biens qui m'appartiendront à mon décès, de quelque nature qu'ils soient et en quelque endroit qu'ils se trouvent, pour qu'il les distribue ou les vende et en administre le produit conformément aux directives qui suivent.
3. a) J'autorise mon fiduciaire à prendre jusqu'à concurrence de 6 p. 100 de la valeur brute de ma succession en guise de rémunération définitive et de remerciement pour avoir accepté d'accomplir cette tâche;
b) Je donne aux personnes dont j'aurai inscrit le nom sur certains objets, les objets en question, absolument et sans condition;
c) Je rends à chacun de mes enfants les cadeaux qu'ils m'auront offerts au fil des ans et qu'ils souhaitent reprendre;
d) Le reliquat de ma succession pourra être distribué en nature entre mes enfants, sinon ces biens seront vendus et le produit sera remis en parts égales à chacun de mes enfants ou à leur succession respective, absolument et sans condition. Il est entendu que la distribution en nature ne sera pas nécessairement d'égale valeur pour tous; au cas où ce serait utile, cependant, je donne à mon fiduciaire le pouvoir de trancher à sa discrétion exclusive tout différend qui pourrait survenir.
4. a) Je laisse à mon fiduciaire ou à son suppléant toute liberté de décision dans la conversion de ma succession, avec les pleins pouvoirs de vendre, d'hypothéquer ou de convertir d'autre façon en argent liquide toute partie de ma succession dans les proportions et aux moments qui seront jugés les plus appropriés; l'exercice de ce pouvoir est entièrement discrétionnaire;
b) Je laisse à mon fiduciaire ou à son suppléant toute liberté de décision dans les investissements qui devront être faits avec l'argent de ma succession, sans contrainte aucune.
5. Il est entendu que mon fiduciaire acquittera mes frais funéraires et testamentaires et toutes mes dettes légitimes sur le produit de ma succession.
En foi de quoi, j'ai apposé mes initiales sur la page qui précède et signé cette dernière page de mon testament le [date].

Signé, publié et déclaré par la testatrice)
susmentionnée, en notre présence; et)
nous avons, à sa demande et en sa)
présence ainsi qu'en présence l'un de)
l'autre en même temps, apposé nos)
signatures en qualité de témoins.)

) _____
) [Testatrice]

[Témoins]

[Témoins]